
amnesty international

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies Quatrième session spéciale

Aucun doute n'est permis : le Soudan utilise et soutient les Janjawids au Darfour



**8 décembre 2006
Index AI : IOR 41/028/2006**

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies Quatrième session spéciale Aucun doute n'est permis : le Soudan utilise et soutient les Janjawids au Darfour

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies tiendra une session spéciale sur la situation des droits humains au Darfour le mardi 12 décembre 2006. Amnesty International a présenté la déclaration écrite spéciale ci-après à l'attention de la session.

La semaine dernière, le président du Soudan, Omar el Béchir, a déclaré qu'au maximum 9 000 personnes étaient mortes au Darfour¹. Tout récemment, le 4 décembre, le vice-président, Ali Osman Taha, déclarait devant le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) que « *la situation au Darfour en matière humanitaire et de sécurité [avait] commencé à nettement s'améliorer depuis la signature de l'Accord de paix sur le Darfour*² ».

Le lendemain même, après deux jours de pillages par les Janjawids suivis d'affrontements dans le marché de Mawashi, les Nations unies évacuaient d'El Fasher les membres non indispensables de son personnel.

Depuis le début du conflit au Darfour, le gouvernement du Soudan a systématiquement nié les déplacements forcés de populations, les homicides et les viols. En août 2004, le ministre des Affaires étrangères, Mustafa Ismail, avait déclaré à la télévision que les Nations unies avaient exagéré le nombre de morts, le multipliant par 10 ; il affirmait qu'ils n'étaient que 4 000 et mettait au défi les Nations unies « *de [leur] donner les noms ou de [leur] montrer les tombes* ». Au cours de la même émission, Ali Osman Taha, interrogé sur les raisons pour lesquelles le

¹ Conférence de presse, Khartoum, 27 novembre 2006 : « *Même si l'on additionne tous ceux qui ont été tués dans des affrontements entre les forces armées, les rebelles et les tribus, on n'arrive pas à 9 000 [morts au Darfour].* »

² Le vice-président du Soudan dit constater une « *amélioration constante* » au Darfour ; site de l'agence de presse Suna, Khartoum, 4 décembre 2006 (en anglais).

gouvernement n'avait pas arrêté les dirigeants présumés des Janjawids, dont Musa Hilal, qui était également, semble-t-il, colonel de l'armée soudanaise, a répondu : « Parce que nous n'avons rien. Personne n'a formulé d'allégations précises contre ce Musa Hilal [...] Nous parlons des droits humains. On ne peut pas arrêter quelqu'un et le condamner sur la seule base d'allégations³. »

Un fossé sépare les déclarations du gouvernement soudanais et la réalité qu'il prétend décrire. En octobre de cette année, 1 974 527 personnes déplacées se trouvaient dans des camps, et 2 021 684 autres, qui vivaient dans des villages ou des villes du Darfour, avaient été touchées par le conflit⁴. Le total, soit près de quatre millions de personnes, équivaut à plus de la moitié de la population de la région, estimée à sept millions d'habitants. Les personnes qui ont été tuées ne sont pas comptabilisées comme le sont les déplacés et les réfugiés. Il est regrettable qu'un gouvernement fasse si peu de cas de son propre peuple, mais il n'est peut-être pas surprenant que, dans la mesure où il l'a déplacé de force, il ne prenne pas la peine de le recenser.

Le gouvernement du Soudan nie maintenant avoir joué un quelconque rôle dans les homicides et les déplacements de masse, arguant que ses liens présumés avec les Janjawids n'ont jamais été prouvés.

Dans ses conclusions, rendues publiques en janvier 2005, la Commission internationale d'enquête sur le Darfour, mise en place par le Conseil de sécurité des Nations unies, établissait qu'il existe un lien indiscutable entre le gouvernement et les Janjawids et faisait état de leur responsabilité collective pour les graves violations des droits humains et du droit international humanitaires commises, constitutives de crimes au regard du droit international. Chaque fait est prouvé de manière indiscutable. Parmi ces conclusions, auxquelles s'ajoutent celles d'Amnesty International, il convient de rappeler les suivantes :

1. De nombreux villages ont été bombardés par des avions Antonov appartenant au gouvernement, et il était évident qu'aussi bien les avions que des hélicoptères visaient directement les civils. Seul le gouvernement dispose de ce type d'avions.
2. Dans un très grand nombre de cas, des hélicoptères ont survolé les villages juste avant une attaque des Janjawids.
3. Des hélicoptères ont fourni des armes aux Janjawids.
4. Il existe de très nombreux récits d'attaques de villages menées conjointement par l'armée soudanaise et les Janjawids.
5. Des témoins directs ont attesté que l'armée soudanaise et les services du renseignement militaire ont participé, avec les Janjawids, à des exécutions

³ Ali Osman Taha, Premier vice-président du Soudan, dans une interview donnée au cours du programme télévisé de la BBC *Hard Talk*, le 9 août 2004.

⁴ *Darfur Humanitarian Profile n° 25. Situation as of 01 October 2006*, Bureau du représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies pour le Soudan. Coordonnateur résident/humanitaire des Nations unies.

extrajudiciaires, et notamment au massacre sommaire de plus de 135 personnes à Deleij, en mars 2004.

Le rapport direct entre les Janjawids et le gouvernement soudanais apparaît également dans les nombreuses déclarations gouvernementales d'où il ressort que la participation des combattants janjawids était planifiée dès le début du conflit au Darfour. Le président Omar el Béchir l'a lui-même dit sans ambages dans un discours prononcé en décembre 2003 :

« Nous utiliserons l'armée, la police, les moudjahidin, les fursan pour nous débarrasser de la rébellion » (le terme *moudjahidin* désigne les Forces de défense populaire (FDP) ; les Janjawids s'appellent eux-mêmes les *fursan*, ou cavaliers⁵.)

Le dirigeant janjawid Musa Hilal s'est également prononcé clairement sur ses relations directes avec le gouvernement, y compris sur le fait qu'il était payé et armé par celui-ci. D'autres Janjawids ont fait des déclarations similaires.

Au vu des cartes d'identité retrouvées sur des Janjawids morts ou capturés, il apparaît qu'un grand nombre de Janjawids ont été intégrés au sein des Forces de défense populaire et des services de renseignement des frontières ; en témoignent aussi de nombreux récits ainsi que les soldes accordées tous les mois par le gouvernement, les uniformes neufs et les kalachnikovs ou fusils G3 remis à ces hommes.

La Commission internationale d'enquête de l'ONU déclare dans son rapport :

« ... la Commission a recueilli une masse d'éléments d'information qui, selon elle, autorisent, dans le contexte limité de son mandat, à désigner génériquement par ce vocable "Janjaouid" les milices arabes agissant en toute impunité sous l'autorité des responsables de l'État soudanais, avec leur soutien ou leur complicité, ou [qui] sont tolérées par ceux-ci⁶ ».

Bien qu'il se soit engagé en ce sens, le gouvernement soudanais n'a pris aucune mesure pour désarmer les Janjawids ou empêcher qu'ils s'en prennent aux civils. Des sources proches des Janjawids ont raconté à Amnesty International qu'il arrive même que le gouvernement utilise des Janjawids qui ne sont pas payés tous les mois ou qui ne détiennent pas des fonctions dans l'une des branches de l'armée soudanaise telles que le service de renseignement des frontières ou les FDP. Ils sont rémunérés avec des armes neuves, distribuées pour chacune des opérations militaires qu'ils conduisent pour le compte du gouvernement ; ils se voient en outre bénéficier de l'impunité pour les pillages, tueries et viols commis avant, pendant et après les opérations.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires souligne dans son rapport de cette année (traduction non officielle) :

⁵ "Sudanese president says war against outlaws is government priority", Associated Press, 31 décembre 2003.

⁶ Voir le rapport de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour au secrétaire général. Rapport établi en application de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2004, document S/2005/60, § 99.

« Il est évident que le gouvernement du Soudan n'a pas respecté son obligation première, à savoir de prendre des mesures véritables pour faire cesser les attaques contre la population civile et de veiller au désarmement de tous les miliciens. Selon des rapports dignes de foi, basés sur des recherches réalisées sur le terrain, il ne fait aucun doute que le gouvernement a continué à attaquer et à tuer des civils en l'absence de toute nécessité militaire, et qu'il n'a fait aucun réel effort pour désarmer les milices, continuant à utiliser celles-ci notamment afin qu'elles procèdent pour son compte à des exécutions extrajudiciaires de civils⁷. »

De plus, lors de certaines attaques récentes contre des civils, Amnesty International a reçu des rapports détaillés sur des opérations menées par des Janjawids en présence de membres des forces armées soudanaises. Le 29 octobre, les Janjawids ont attaqué huit villages et un camp pour personnes déplacées dans la région de Djebel Moon, tuant plus de 50 personnes, dont 21 enfants âgés de moins de dix ans. Des victimes ont dit à Amnesty International avoir reconnu des officiers parmi les assaillants. Les combattants janjawids sont souvent utilisés en coordination avec les forces armées, et lors des opérations communes ce sont elles qui les dirigent. Souvent, le gouvernement soudanais considère que les villages attaqués sont liés, d'une façon ou d'une autre, aux groupes armés d'opposition. Les Janjawids attaquent des villages, volant le bétail et d'autres biens. C'est arrivé les 2 et 3 décembre, alors que l'armée soudanaise se déplaçait pour attaquer la région de Hashaba, un groupe de villages dans le Darfour septentrional.

Malgré les informations solides fournies dans les rapports de la Commission internationale d'enquête, des rapporteurs spéciaux et de la haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, le gouvernement du Soudan continue à nier l'évidence, à savoir qu'il soutient les Janjawids au Darfour et que ceux-ci continuent de commettre en toute impunité des violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. En outre, la plupart des recommandations contenues dans ces rapports, ainsi que dans les résolutions formulées par le Conseil des droits de l'homme, l'ancienne Commission des droits de l'homme et, surtout, le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que par divers organes régionaux, dont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, n'ont pas été appliquées par le gouvernement du Soudan.

Le moment est venu pour le Conseil des droits de l'homme d'assumer son mandat qui consiste à assurer la protection des droits fondamentaux de tous les peuples, et d'adopter des mesures concrètes et efficaces afin de mettre fin à la souffrance quotidienne des habitants du Darfour.

⁷ Voir le document de l'ONU E/CN.4/2006/53/Add.2, § 153.

Amnesty International recommande au Conseil des droits de l'homme :

- de reconnaître l'extrême gravité de la situation des droits humains au Darfour, qui ne cesse de se détériorer, et l'absence de protection apportée par le gouvernement du Soudan aux civils ;
- d'exhorter le gouvernement soudanais à mettre en œuvre sans délai et dans leur totalité les recommandations des rapporteurs spéciaux, de la haut-commissaire aux droits de l'homme et de la Commission internationale d'enquête des Nations unies, ainsi que celles qui figurent dans les résolutions adoptées par l'ancienne Commission des droits de l'homme.
- d'évaluer l'application de ces recommandations par le gouvernement soudanais, et
- de s'assurer qu'il demeure saisi de la question de la situation des droits humains au Darfour.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :
UN Human Rights Council: Fourth Special Session
Beyond any doubt: Sudan uses and supports the Janjawid in Darfur*

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – décembre 2006

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>